



ÉDITION PRINTEMPS 2009

LE SAUVEROIS

Ville de Saint-Sauveur



Le Sauverois
ÉDITION PRINTEMPS 2009

ÉLECTIONS MUNICIPALES

3

MÉRITAS 2007

4

SÉCURITÉ PUBLIQUE

5

ENVIRONNEMENT

6-8

VIE COMMUNAUTAIRE

9-15

ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

16

Le Mot du Maire

Cher citoyen, chère citoyenne,

Au cours de l'année 2008, la Ville de Saint-Sauveur s'est inscrite au concours des Fleurons du Québec et s'est vu attribuer trois fleurons pour la qualité de ses aménagements. Les Fleurons du Québec ont pour objet de reconnaître les municipalités qui améliorent leur environnement par l'embellissement horticole des lieux à la vue du public. La cote de classification horticole consiste à attribuer aux municipalités participantes un nombre de Fleurons, de zéro à cinq, correspondant



Michel Lagacé, Maire

au label Les Fleurons du Québec. Nous félicitons toutes les personnes qui ont consacré du temps et des efforts pour embellir leurs propriétés afin de permettre à notre Ville de se classer si avantageusement dès sa première année de participation.

Également l'an dernier, pour la construction de l'hôtel de ville, Saint-Sauveur a reçu une mention dans la catégorie *Bâtiment neuf remis* par l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie qui organise le concours Énergia. L'année 2008 voyait la 19^e édition du concours, lequel vise à souligner les réalisations en matière d'efficacité énergétique et de maîtrise de l'énergie.

Nous sommes très fiers de ces deux prix que la Ville de Saint-Sauveur s'est vu octroyer en 2008.

Nous approchons la fin d'un hiver encore bien garni de neige et de froid! Votre Ville, pour

Dear fellow citizens,

During 2008, the City of Saint-Sauveur took part in a competition named "Fleurons du Québec" and was proudly awarded three "Fleurons", thus recognizing the City's actions regarding horticultural embellishment and those of its citizens. The "Fleurons du Québec" wish to motivate the municipalities to improve, year after year, their horticultural and landscaped environment. This horticultural classification consists in attributing a number of "Fleurons",

zero to five, corresponding to the horticultural label attributed by the "Fleurons du Québec". We congratulate each and everyone who put time and effort to embellish their properties to allow our City to be classified so advantageously in its first year of participation.

Last year the City of Saint-Sauveur also received a special mention for the construction of the City Hall building in the New Building Category of the Energia competition, held by the Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie. This was the 19th edition of the competition which rewards initiatives in the field of energy efficiency and durable development.

The City of Saint-Sauveur is very proud of these two awards granted to them in 2008.

We are fast approaching the end of another

Suite à la page 2 →

Continued on page 2 →

Vous désirez vous porter candidat aux élections municipales ?

Voici les règles à suivre concernant le financement et les dépenses électorales.



ASSUJETTISSEMENT

Toute municipalité de 5 000 habitants et plus est assujettie au Chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), soit le chapitre traitant du financement ainsi que du contrôle des dépenses électorales.

Étapes à suivre pour un candidat indépendant ou un parti politique :

1. AUTORISATION

Première étape, si vous désirez, comme candidat indépendant ou comme parti politique recueillir des contributions et engager des dépenses, vous devez préalablement obtenir une autorisation du Directeur général des élections.

2. OUVRIR UN COMPTE BANCAIRE

a) Pour un candidat indépendant autorisé : Le représentant officiel et l'agent officiel (qui est une même personne, voir définition dans l'encadré) doit ouvrir un compte bancaire avec retour de chèque compensé (recto-verso) dans un établissement financier ayant une succursale au Québec. Toutes les sommes recueillies ainsi que toutes les dépenses doivent transiter par ce compte.

Toutefois, il n'y a pas obligation d'ouvrir un compte bancaire pour un candidat indépendant autorisé si ses dépenses sont inférieures à 1 000 \$ et qu'elles sont financées uniquement par le candidat lui-même.

b) Pour un parti autorisé :

Le représentant officiel (voir définition dans l'encadré) doit ouvrir un compte bancaire avec

retour de chèque compensé (recto-verso) dans un établissement financier ayant une succursale au Québec. Toutes les sommes recueillies doivent être déposées dans ce compte.

L'agent officiel (voir définition dans l'encadré) du parti doit ouvrir un compte bancaire distinct de celui du représentant officiel. Ce compte constitue le fonds électoral et doit uniquement servir à payer les dépenses électorales. Seuls les transferts d'argent provenant du compte du représentant officiel peuvent être déposés dans le fonds électoral.

3. COMMENT FINANCER VOTRE CAMPAGNE ÉLECTORALE ?

a) Par des contributions

Une contribution est le don d'une somme

DÉFINITIONS

REPRÉSENTANT OFFICIEL → personne responsable de solliciter et de recevoir les contributions, de contracter les emprunts ou toute autre forme de revenus.

AGENT OFFICIEL → Personne qui autorise et effectue les dépenses électorales. Pour un parti, il est possible qu'une seule et même personne soit le représentant officiel et l'agent officiel. Pour un candidat indépendant autorisé, le représentant officiel et l'agent officiel sont une seule et même personne. Il est également possible que le candidat soit lui-même son propre représentant officiel et agent officiel.

d'argent (ou d'un bien ou d'un service) versé à un candidat ou à un parti. Seul un électeur de la municipalité peut faire une contribution et la loi interdit les contributions provenant de personnes morales et de syndicats. De plus, le total des contributions d'un même électeur ne peut dépasser 100 \$ par année civile, à chacun des partis et des candidats indépendants autorisés.

À noter également que tout montant de plus de 100 \$ doit être versé par chèque et que seul un représentant officiel, ou une personne désignée par écrit (solliciteur) par le représentant officiel, peut recueillir des contributions.

Un reçu de contribution doit obligatoirement être émis pour chaque contribution et ce, même lorsque le contributeur est le candidat lui-même. Selon la Loi sur les impôts, une contribution en argent est admissible à un crédit fiscal, soit 75 % des premiers 140 \$ (105 \$).

b) Par un emprunt

Il est possible de financer votre campagne électorale à l'aide d'un prêt. Si le prêt provient d'une personne, celle-ci doit être un électeur de la municipalité et le prêt ne peut excéder 10 000 \$ (prêt et caution). Si, par contre, le prêt est contracté auprès d'une institution financière, aucun maximum ne s'applique.

c) Par des activités politiques

Les activités à caractère politique (sopers-bénéfice, tournois de golf, etc.) à l'occasion

Suite à la page 8 →

maintenir la qualité du service de déneigement, a pris possession en décembre dernier d'un nouveau chargeur équipé d'un souffleur et ce, au coût de plus de 342 000 \$: équipement fort utile avec l'hiver que nous avons connu l'an dernier.

Toujours pour rendre la période hivernale moins difficile, en 2008 nous avons agrandi les sentiers de patinage dans le parc John-H.-Molson et nous y avons construit un deuxième chalet pour permettre aux nombreux utilisateurs d'enfiler leurs patins au chaud et à l'abri. De par l'affluence que nous avons connue au cours de l'hiver, nous avons compris que ce nouvel équipement répondait aux souhaits des citoyens de Saint-Sauveur.

Au niveau des projets qui seront réalisés en 2009, votre Ville, conjointement avec la municipalité de Piedmont, mettra en service deux nouveaux puits d'alimentation afin de répondre en quantité et en qualité la demande croissante en eau potable. Nous vous demandons d'utiliser à bon escient cette précieuse ressource.

Au nom de mes collègues du conseil municipal et en mon nom personnel, nous souhaitons une très belle fin d'hiver à tous !

cold and snowy winter! Your City, in order to maintain the quality of its snow clearing activities, acquired a new loader equipped with a blower in December 2008 at a cost of more than \$342,000. Needless to say that this equipment has been more than useful this past winter.

Again, in the interest of making the winter period more agreeable, we have enlarged our existing skating paths in the John-H.-Molson Park and have built a second chalet to give users a warm and cozy place to slip on their skates. Judging by the number of enthusiastic skaters who used our facilities last year, we know that this new installation definitely fulfilled the desires of the citizens of Saint-Sauveur.

As for new projects for 2009, your City, together with the municipality of Piedmont, will build two new water wells to meet the increasing demand in the quantity and quality of our drinking water. We ask you to use our water wisely and more efficiently.

My City Council members join me in wishing you all a pleasant end of winter.

Préparez-vous pour l'été !



Aurez-vous bientôt besoin d'effectuer des travaux de rénovation d'envergure pour votre propriété ? L'été est la bonne saison pour se pencher sur cette question.

Profitez de l'été pour restaurer les nombreuses boiseries autour de la maison. Grattez les cadres de fenêtres et de portes au moyen d'une brosse en acier. Faites de même pour la terrasse et les parements de bois si ceux-ci s'écaillent. Recouvrez les parties grattées d'abord avec un apprêt de qualité, puis avec une ou plusieurs couches de finition de peinture assortie. Vous devrez peut-être poncer la surface à l'aide d'un papier de verre fin avant d'appliquer la peinture si la brosse en acier a égratigné le bois. De plus, il n'est jamais trop tard pour protéger vos constructions en bois traité. Il existe une multitude de produits prévus à cette fin que vous trouverez dans nos magasins.

Vérifiez l'état général de votre clôture. Si le cycle gel-dégel a affaibli les poteaux, solidifiez-les. Vérifiez les loquets de barrière et remplacez les éléments défectueux au besoin. Si vous possédez une clôture de bois, remplacez les planches pourries ou endommagées et donnez une nouvelle couche de peinture ou de teinture.

N'oubliez pas de vous présenter au bureau du Service de l'urbanisme afin de planifier vos travaux conformément à la réglementation.

NUMÉROS IMPORTANTS

HÔTEL DE VILLE

1, Place de la Mairie
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R6
Tél. : 450 227-4633
Télécopieur : 450 227-3834 ou 450 227-8564
COURRIEL :
directiongenerale@ville.saint-sauveur.qc.ca
SITE WEB : www.ville.saint-sauveur.qc.ca

SERVICE DES INCENDIES

2125, chemin Jean-Adam
450 227-9134, poste 330
ou **911 en cas d'urgence**
incendie@ville.saint-sauveur.qc.ca

POLICE

450 227-6848 ou **911 en cas d'urgence**

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Chalet Pauline-Vanier
33, rue de l'Église, Saint-Sauveur
450 227-2669, poste 425
bibliotheque@ville.saint-sauveur.qc.ca

VIE COMMUNAUTAIRE

Chalet Pauline-Vanier
33, rue de l'Église, Saint-Sauveur
450 227-2669, poste 420
communautaire@ville.saint-sauveur.qc.ca

TENNIS MUNICIPAL

Chalet Pauline-Vanier
33, rue de l'Église, Saint-Sauveur
450 227-2669, poste 429

TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

2125, chemin Jean-Adam
450 227-5893, poste 321
servicestechniques@ville.saint-sauveur.qc.ca

CHAMBRE DE COMMERCE DE LA VALLÉE DE SAINT-SAUVEUR

450 227-2564
info@valleesaintsauveur.com

SERVICE DE L'URBANISME

1, Place de la Mairie
450 227-4633, poste 2221
urbanisme@ville.saint-sauveur.qc.ca

desquelles un droit d'entrée est exigé sont également un moyen de financement. Cependant, certaines règles spécifiques s'appliquent au regard de ces activités. Pour plus de détails, voir les articles 428.7 et 441 de la LERM.

4. BIEN IDENTIFIER VOTRE PUBLICITÉ

Toute publicité ou matériel publicitaire utilisé en période électorale doit être identifié conformément à la loi, sans quoi la dépense sera refusée pour le remboursement.

- a) Pour une publicité écrite (incluant les publicités faites maison) : Le nom de l'imprimeur ou du fabricant et les noms et titre «agent officiel» doivent y figurer.
- b) Pour une publicité dans un journal : Les noms et titre «agent officiel» de même que le nom du parti ou du candidat indépendant autorisé pour lequel il agit doivent y apparaître.
- c) Pour une publicité à la radio, à la télévision ou tout autre support ou technologie de l'information : Les noms et titre «agent officiel» de même que le nom du parti ou du candidat indépendant autorisé pour lequel il agit doivent être mentionnés au début ou à la fin de la publicité.
Si l'identification de la publicité est non conforme, son coût affecte la limite de

dépenses électorales et elle n'est pas admissible à un remboursement.

5. RESPECTEZ VOTRE LIMITE DE DÉPENSES ÉLECTORALES

En période électorale, tous les biens et services utilisés doivent être comptabilisés au rapport de dépenses électorales et celles-ci sont limitées. Ainsi, tous les candidats d'un même poste ont la même limite. Cette dernière vous sera transmise par le trésorier de la municipalité. Ne dépassez pas votre limite de dépenses puisqu'il s'agit d'une manœuvre électorale frauduleuse.

6. PRODUCTION D'UN RAPPORT DE DÉPENSES ÉLECTORALES

Les candidats indépendants autorisés ainsi que les partis politiques devront produire des rapports dans les 90 jours suivant le jour du scrutin et les déposer au trésorier de leur municipalité.

7. REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ÉLECTORALES

Si vous êtes élu ou si vous obtenez un minimum de 15% des votes, une vérification de vos rapports sera faite par le trésorier de la municipalité et un montant équivalent à 50% des dépenses électorales (faites

et acquittées conformément à la LERM) pourrait vous être remboursé.

8. SANCTIONS

Des sanctions sont prévues pour les candidats et partis qui contreviennent à la LERM.

9. POUR PLUS D'INFORMATION

Lors d'élections générales, votre représentant officiel ainsi que vous-même pouvez assister à nos séances d'information. Pour savoir quand et où auront lieu ces séances, visitez en périodes électorales le site Internet du Directeur général des élections.

Pour de plus amples renseignements au regard du financement ou du contrôle des dépenses électorales, communiquez avec le trésorier de votre municipalité ou avec la Direction du financement des partis politiques.

INTERNET : www.electionsequbec.qc.ca
COURRIER ÉLECTRONIQUE : financement@dgeq.qc.ca
TÉLÉPHONE (sans frais) : 1 866 225-4087
TÉLÉPHONE (région de Québec) : 646-8754

Les termes désignant des personnes visent à la fois les hommes et les femmes.
SOURCE : LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Êtes-vous en sécurité à la maison ?



Comme la plupart des gens, vous croyez sûrement être en sécurité à la maison et c'est peut-être le cas. Par contre, plusieurs personnes adoptent des comportements ou de mauvaises habitudes qui peuvent mettre en danger leur sécurité ou celle de leur famille. Nous allons donc vous rappeler certains points à vérifier et quelques bonnes habitudes à adopter afin d'éviter une tragédie.

manuel du fabricant). Alors, si vos avertisseurs ont dépassé leur durée de vie utile, ne tardez plus et remplacez-les le plus tôt possible. Selon le règlement municipal numéro 39-2003 article 2 et l'article 2.1.3.3 du *C.N.PI.95, vous êtes dans l'obligation d'avoir un avertisseur de fumée installé et fonctionnel dans votre résidence.

L'AVERTISSEUR DE FUMÉE

On n'en parlera jamais assez ! Encore aujourd'hui, malgré toute la prévention faite autour de l'avertisseur de fumée, trop de gens prennent encore son entretien à la légère. Saviez-vous que dans près de 99% des cas d'incendie avec décès, les détecteurs de fumée n'étaient pas fonctionnels ou carrément absents. Un avertisseur de fumée bien positionné à chaque étage de votre logement et entretenu selon les recommandations du fabricant contribuera à sauver votre vie et celle de votre famille en cas d'incendie. N'oubliez pas que la durée de vie d'un avertisseur de fumée est d'au maximum 10 ans et moins dans certains cas (référez-vous au

ENTRETIEN DES MOYENS D'ÉVACUATION

Malgré tout le plaisir qu'apporte la neige pour la pratique de vos sports d'hiver favoris, elle peut aussi vous causer bien des soucis. Il est très important de déneiger les passages, balcons et escaliers ainsi que tous les moyens d'évacuation qui ont été prévus pour votre résidence. Il serait bien dommage que vous, ou qu'un membre de votre famille, soyez ralenti ou prisonnier à l'intérieur de votre demeure lors d'une évacuation en cas d'incendie. Selon l'article 2.7.1.7 du C.N.PI. 95, vous êtes dans l'obligation de tenir les moyens d'évacuation de votre résidence dégagés.

VOTRE NUMÉRO CIVIQUE EST-IL VISIBLE ?

Selon le règlement municipal numéro 163-2006 article 2.1.4.3, votre numéro civique (adresse) doit être visible de la voie publique. Rappelez-vous que dans le domaine de l'incendie chaque seconde compte. Il serait triste de retarder les secours à cause d'un numéro civique non visible. Faites le test en rentrant à la maison et tentez de remarquer s'il est facilement repérable de la voie publique et ce, même en hiver.

RAPPEL – FEUX À CIEL OUVERT

Le printemps arrive bientôt ! Souvenez-vous que lorsque vous voulez faire un feu à ciel ouvert pour vous débarrasser de branches et feuilles accumulées, vous devez au préalable obtenir un permis de la Ville. Vous devez toujours garder le feu sous surveillance et l'éteindre complètement lorsque vous quittez les lieux. ■

Méritas : année 2007

Le 16 décembre dernier se tenait, à l'Hôtel de ville, la remise des prix Méritas pour les différents permis émis en 2007 mais complétés en 2008. Les Méritas visent à souligner la qualité de construction, les choix de couleurs et de matériaux ainsi que la qualité de l'intégration au milieu naturel. **Félicitations aux gagnants !**

VOICI QUELQUES-UNS DES PROJETS GAGNANTS :

- 1 MÉRITAS : Enseigne**
→ 314, rue Principale
- 2 MÉRITAS : Rénovation, agrandissement commercial**
→ 204, rue Principale
- 3 MÉRITAS : Nouvelle construction commerciale**
→ 60, avenue de la Gare
- 4 MENTION HONORIFIQUE : Agrandissement d'un bâtiment ayant une forte valeur patrimoniale pour Saint-Sauveur**
→ 94, avenue Saint-Denis



Comportement à adopter lors du passage d'un véhicule d'urgence sur la route

La diligence des usagers de la route est très importante et permettra aux pompiers de se rendre rapidement sur une scène d'incendie, d'un sauvetage, d'un accident de la route ou de toute autre situation d'urgence. Le Code de la sécurité routière nous rappelle les règles à respecter en cas de passage d'un véhicule d'urgence.

CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, ARTICLE 406 → Le conducteur d'un véhicule routier ou d'une bicyclette doit faciliter le passage d'un véhicule d'urgence dont les signaux lumineux ou sonores sont en marche en réduisant la vitesse de son véhicule, en serrant à droite le plus possible et, si nécessaire, en immobilisant son véhicule.

Il est important de respecter la priorité accordée aux véhicules d'urgence. En fait, l'attention que vous porterez à votre comportement routier pourra peut-être sauver une vie.

Le Service des incendies de Saint-Sauveur / Piedmont vous souhaite de passer une fin d'hiver sécuritaire et vous rappelle que le meilleur moyen d'éviter une tragédie est la prévention. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le Service de prévention des incendies au 450-227-9134, poste 331.





Avant de jeter, pensez aux 3RV!

La Ville de Saint-Sauveur vous invite à écouter votre voix écolo en vous rappelant le principe des 3RV.

SOURCE : NATURE-ACTION QUÉBEC

Vous trouverez ici quelques idées simples pour vous aider à prendre un virage vert en 2009. En changeant nos habitudes au quotidien, nous réussissons tous ensemble à réduire l'impact de nos gestes sur l'environnement!

RÉDUISEZ LA PRODUCTION DE DÉCHETS À LA SOURCE

Voici quelques suggestions pour vous aider à réduire les déchets :

- Confectionnez vos produits nettoyants biologiques vous-même avec de l'eau, du vinaigre, du bicarbonate de soude, du borax et quelques gouttes de votre huile

essentielle préférée (pour laisser une agréable odeur). Visitez le site Internet de la Ville pour connaître les recettes.

- Utilisez des sacs réutilisables lors de vos emplettes.
- Évitez d'acheter des produits emballés séparément ou sur-emballés.

RÉUTILISEZ CE QUI PEUT ENCORE SERVIR

Donnez une seconde vie à vos biens et évitez du même coup le gaspillage :

- Offrez aux centres d'entraide les biens dont vous voulez vous débarrasser et qui peuvent être utiles pour d'autres.

- Avant d'acheter de nouveaux biens, visitez les ressourceries, les antiquaires, les centres d'entraide... pour vérifier si vous ne trouveriez pas ce dont vous avez besoin parmi les objets de seconde main.
- Faites une vente de garage : Nous vous rappelons toutefois que les ventes de garage ne sont permises que durant la fin de semaine du 6 et 7 juin.

RECYCLEZ

- **Participez à la collecte sélective**

En 2008, la Ville de Saint-Sauveur a atteint son objectif de récupération en recyclant près de 65 % des matières recyclables. Il faut toutefois souligner que cette bonne performance est en partie due au fait que la Ville offre le service de récupération aux commerces comme aux résidents. Il reste encore place à une meilleure performance pour 2009.

Pour connaître ce qui est accepté et non accepté dans le bac vert de recyclage, visitez le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur ou procurez-vous un aide-mémoire sur la

collecte sélective à l'Hôtel de ville (une version anglaise est aussi disponible).

- **Utilisez le service d'écocentre**

Pour ce qui est recyclable mais qui ne va pas dans le bac vert, il y a l'écocentre. Nous y acceptons les meubles et objets en bois ou en métal, les électroménagers, les réservoirs d'eau chaude, les petits appareils électriques, les systèmes informatiques, électroniques et tout appareil électrique, les cellulaires, les piles, les vêtements, les pneus hors d'usage, les bonbonnes de propane, les tubes fluorescents, les lampes éco-énergétiques et tous les résidus domestiques dangereux!

Notez que les divans, fauteuils, matelas et tapis ne sont pas recyclables et ne peuvent donc pas être apportés à l'écocentre. Vous devez disposer de ces items lors des collectes d'encombrants qui ont lieu la première semaine complète de chaque mois. Pour plus d'information, téléphonez à l'écocentre au 450 227-2451.

VALORISEZ VOS DÉCHETS COMPOSTABLES

- **Compostez vos restes de table et vos résidus de jardin**

Le printemps est un bon moment pour commencer à composter. Avant d'installer votre bac composteur, vous devez enlever la tourbe et retourner le sol à l'endroit où vous voulez le placer. Il est préférable que cet endroit soit ensoleillé et bien drainé.

Ensuite, faites un nid au fond du composteur en déposant de petites branches sur 5 ou 6 centimètres de haut et ajoutez un peu de terre. Ceci permet de maintenir une bonne aération et favorise la visite des vers de terre, insectes et micro-organismes nécessaires au processus de compostage. Vous pouvez alors commencer à ajouter des matières compostables en alternant des couches successives de résidus verts riches en azote et en eau (fruits et légumes,

gazon frais coupé, etc.) et de résidus bruns, secs et riches en carbone (feuilles mortes, thé, marc de café, pain, pâtes, riz sans sauce).

Pour un processus de compostage optimal, il est préférable de couper les restes de fruits et légumes en petits morceaux et de les recouvrir avec deux fois plus de matières brunes. Le compost doit toujours

rester humide sans être détrem-pé et doit être remué régulièrement pour maintenir une bonne aération. Finalement, vous devez savoir que toutes matières d'origine animale ne doivent pas être déposées dans le composteur domestique (lait, fromage, viande, poulet, poisson et crustacés).

Si, malgré ces conseils, le compostage domestique vous semble compliqué, sachez que cette année encore la Ville de Saint-Sauveur organisera une session de formation gratuite sur le compostage domestique dans le cadre de la Fête de l'été. Surveillez la programmation pour connaître la date de la prochaine formation.

- **Herbicycler en laissant le gazon coupé sur place**

Contrairement à la croyance populaire voulant que les rognures de gazon laissées sur le sol donnent un aspect négligé au terrain, ces retailles se dégradent très rapidement et contribuent plutôt à la bonne santé de la pelouse. En laissant le gazon coupé sur place, vous réduisez votre consommation d'eau d'arrosage et de fertilisants, car les rognures de gazon riches en eau et en nutriments comblent, en se décomposant, une grande proportion des besoins en eau et près de 30% des besoins en azote, phosphore et potassium. En utilisant moins d'engrais, vous agissez aussi sur la santé des lacs dont le taux élevé en phosphore constitue un grave problème.

Bien que l'herbicyclage soit très simple à appliquer, l'entretien d'une pelouse écologique nécessite tout de même quelques connaissances de base. D'abord, au printemps aérez et ratissez légèrement la pelouse. Le



Plutôt que d'acheter des bouteilles d'eau, procurez-vous des bouteilles réutilisables.



Programme RECYC-FRIGO d'Hydro-Québec

Hydro-Québec offre une collecte à domicile gratuite ainsi qu'un chèque de 60 \$ par réfrigérateur ou congélateur désuet (maximum de deux appareils par adresse).

Pour plus d'information ou pour demander une collecte, composez le 1-877-493-7446 (FRIGO).

Notez que pour être admissible au programme, votre appareil doit compter plus de 10 ans d'existence, être branché, fonctionnel et capable de refroidir son contenu au moment de la collecte. Il doit également être accessible, mobile et avoir un volume de 10 à 25 pieds cubes.

Les appareils récupérés seront mis hors-service et démantelés et chacune des composantes sera revalorisée ou détruite selon des normes environnementales strictes. Le programme RECYC-FRIGO Environnement cible un enjeu environnemental majeur en recyclant au moins 95% des matières contenues dans les appareils récupérés.

Le saviez-vous?

Jusqu'à aujourd'hui, près de 70 000 frigos ont été récupérés par Hydro-Québec dans le cadre du programme RECYC-FRIGO.



IL SE CACHE PEUT-ÊTRE CHEZ VOUS dans votre sous-sol, votre garage ou même votre cuisine!



gazon mort durant l'hiver disparaîtra rapidement de lui-même. Durant l'été, la pelouse doit être tondue à une hauteur d'environ sept centimètres mais jamais moins de quatre centimètres. Un tel entretien vous assure une pelouse vigoureuse, élimine les semis de mauvaises herbes et aide le sol à conserver son humidité.

Tondez votre pelouse régulièrement. Lors de la tonte, n'enlevez jamais plus que le premier tiers de la hauteur du brin d'herbe à la fois (exemple : si votre gazon mesure neuf centimètres de hauteur, n'enlevez pas plus de trois centimètres.) « Scalper » la pelouse, c'est-à-dire couper l'herbe trop près du sol, nuit à sa santé. Une coupe drastique cause un choc à la plante qui perd une trop grande partie de son feuillage, essentiel à la photosynthèse.

L'arrosage est plus efficace sur un gazon coupé haut parce qu'il y a plus de surface foliaire pour absorber l'eau. De plus, à cette hauteur, l'évaporation due à la chaleur du soleil n'atteint pas l'eau qui s'est accumulée au sol.

Assurez-vous que la lame de votre tondeuse est bien affilée. Une lame émoussée déchire l'herbe et la rend vulnérable aux maladies. Les lames à paillage coupent l'herbe à plusieurs reprises. Votre gazon est donc coupé très finement et se dégrade plus rapidement. Évitez surtout d'arroser et d'engraisser la pelouse à l'excès, car cela peut avoir des effets dévastateurs sur le terrain et l'environnement. ■



MATIÈRES RÉSIDUELLES

Info collectes

DÉCHETS → Le 16 mars prochain, nous reprendrons les collectes de déchets hebdomadaires.

COLLECTE D'ENCOMBRANTS OU DE GROS REBUTS

→ La collecte d'encombrants se fait désormais le premier **mardi** de chaque mois sur tout le territoire de la Ville, indépendamment du secteur. Afin d'assurer un maximum de récupération, notamment du bois et du métal, les gros rebuts seront dorénavant dirigés vers un centre de tri de matériaux secs plutôt qu'à l'enfouissement. Les branches et retailles de haies de cèdre, ficelées en ballot de 3 pieds de longueur, seront ramassées lors de ces collectes.

LES COLLECTES DE RÉSIDUS VERTS

→ La collecte de résidus verts se fera tous les **mercredis** du 15 mai au 15 novembre. Le gazon, les feuilles mortes et les résidus de jardin doivent être accumulés dans des sacs transparents, des sacs orange ou des sacs compostables (ne pas utiliser des sacs à déchets). Nous vous informons que les branches non déchiquetées, les retailles de haies de cèdre, les épines de pins et autres conifères ne sont pas ou sont difficilement compostables et ne doivent donc pas être mis à la rue lors des collectes de résidus verts. Ces types de résidus seront ramassés lors de la collecte d'encombrants.

BRANCHES

→ Les branches et les retailles de haies de cèdres ne seront plus ramassées en même temps que la collecte des déchets, mais lors de la collecte des « encombrants ». Ces rebuts doivent être ficelés et mis en ballot d'une longueur maximale de 3 pieds. Vous pouvez aussi apporter vos branches à l'écocentre.



L'Écocentre, un complément à la collecte sélective!

2125, chemin Jean-Adam

Heures d'ouverture

Du 1^{er} décembre au 31 mars :
→ les vendredis et samedis seulement de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h 15 à 16 h 30.

Du 1^{er} avril au 30 novembre :
→ du lundi au samedi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h 15 à 16 h 30.

Du 1^{er} avril au 30 novembre :
→ service de déchiquetage des branches les mardis et samedis seulement.

Mode d'emploi

1 → Présentez une preuve de résidence au préposé de l'accueil et acquittez les frais requis.

2 → Triez vos matériaux dans les conteneurs appropriés.

Un service gratuit de déchiquetage des branches est aussi offert à l'écocentre. Si vous le désirez, vous pouvez repartir avec les copeaux pour en faire du paillis.

Pour tous les détails sur la tarification ainsi que la liste des matières acceptées : www.ville.saint-sauveur.qc.ca/ordures

Service de la vie communautaire

MODALITÉS D'INSCRIPTION

• **Période d'inscription :** Dès la réception du Sauverois jusqu'au vendredi 27 mars 2009.

Veillez noter qu'à compter du 30 mars 2009, il y aura des frais supplémentaires de 10 \$ par participant.

• **Preuve de résidence obligatoire :** Une preuve de résidence (permis de conduire, bail, compte de taxes ou autre) est obligatoire lors de l'inscription.

• **Procédure d'inscription, paiement par poste et dépôt au comptoir :** Complétez le formulaire d'inscription et retournez-le par la poste au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R6, ou déposez-le au comptoir du Service de la vie communautaire au Chalet Pauline-Vanier, en y joignant une photocopie de votre preuve de résidence et un chèque en date du jour de l'inscription (un chèque par activité) libellé à l'ordre de la Ville de Saint-Sauveur. Votre reçu vous sera remis par le professeur lors de la première séance. **Important :** si les informations sont incomplètes ou si des documents sont manquants, votre inscription sera refusée.

• **Procédure d'inscription et paiement au comptoir :** Présentez-vous au Service de la vie communautaire aux heures d'ouverture, soit de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Vous pouvez payer en argent, par paiement direct ou par chèque en date du jour de l'inscription (un chèque par activité) libellé à l'ordre de la Ville de Saint-Sauveur.

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT EN CAS D'ANNULATION PAR LE PARTICIPANT

Vous devez obligatoirement informer le Service de la vie communautaire, et non le professeur ou le responsable de l'activité, si vous désirez annuler votre inscription.

• **PROCÉDURE :** Faites votre demande en personne, par téléphone au 450 227-2669, poste 420, ou par télécopieur au 450 227-3362, durant les heures d'ouverture du Service de la vie communautaire. Le personnel notera la date et l'heure à laquelle il recevra votre demande d'annulation et ces informations serviront au calcul du remboursement auquel vous aurez droit.

MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

- **AVANT LE DÉBUT DE L'ACTIVITÉ :** montant de l'inscription moins 5 \$ de frais d'administration.

- **APRÈS 1 OU 2 SÉANCES (que vous ayez participé ou non à ces séances) :** montant de l'inscription moins 1 ou 2 séances, selon le cas, moins 5 \$ de frais d'administration.

- **APRÈS 3 SÉANCES (que vous ayez participé ou non à ces séances) :** aucun remboursement, sauf si le participant annule pour raison médicale. Dans ce cas, le Service de la vie communautaire devra être informé immédiatement de son incapacité à poursuivre et une attestation du médecin sera exigée dans les plus brefs délais. Des frais d'administration de 5 \$ seront retenus.

• **DÉLAI DE REMBOURSEMENT :** 30 jours.

LA VILLE DE SAINT-SAUVEUR SE RÉSERVE LE DROIT :

• de faire des changements (en vous informant lors de l'inscription);

• d'annuler un atelier si le nombre de participants est insuffisant ou pour toute autre raison et remboursera les frais d'inscription dans un délai de 30 jours.

POUR JOINDRE LE SERVICE DE LA VIE COMMUNAUTAIRE (Chalet Pauline-Vanier)

33, avenue de l'Église, Saint-Sauveur
TÉLÉPHONE : 450 227-2669, poste 420
SITE INTERNET : www.ville.saint-sauveur.qc.ca/communautaire
COURRIEL : communautaire@ville.saint-sauveur.qc.ca

HEURES D'OUVERTURE
Lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h à 16 h 30

FORMULAIRE D'INSCRIPTION (À COMPLÉTER UNIQUEMENT POUR LA POSTE ET DÉPÔT AU COMPTOIR)

NOM _____

PRÉNOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ CODE POSTAL _____

TÉL. RÉS. _____ TÉL. BUR. _____

DATE DE NAISSANCE _____

1^{RE} ACTIVITÉ _____

JOUR _____

HEURE _____ COÛT _____

2^E ACTIVITÉ _____

JOUR _____

HEURE _____ COÛT _____

Veillez inclure votre preuve de résidence et le(s) paiement(s) par chèque(s) en date du jour de l'inscription (un chèque par activité).



Programmation adulte

(16 ANS ET PLUS OU SELON LES SPÉCIFICATIONS)

ACTIVITÉ / PROFESSEUR OU RESPONSABLE	DATE (DÉBUT ET FIN) → JOUR → HEURES (DE - À)	CATÉGORIE OU ÂGE	NBRE DE SÉANCES / SESSION	COÛT RÉG./ NON-RÉG.	ENDROIT	REMARQUES
AÉROBIE 50 ANS + / Hélène Couillard Francine Lebeau	14-04 au 13-07 → LUN → 10h15-11h15 → MAR → 9h15-10h15 → JEU → 9h15-10h15 → VEN → 10h15-11h15	50 ans et +	12 → 72 \$ / 90 \$ 24 → 120 \$ / 138 \$ 36 → 146 \$ / 176 \$ Illimité → 162 \$ / 195 \$		Salle d'exercice	Relâche 18 mai. Step-body, slide, cardio salsa, cardio bootcamp, sculpt, rock'n roll, marche dynamique (horaire remis par le professeur). Journées portes ouvertes les 23, 24, 26 et 27 mars aux heures de cours.
AÉROBIE / Hélène Couillard Stéphanie Morneau	114-04 au 15-07 → LUN → 9h-10h → LUN → 17h30-18h30 → MER → 9h-10h → MER → 17h30-18h30 → VEN → 9h-10h → SAM → 9h-10h15	Tous Étudiant à temps plein	12 → 72 \$ / 90 \$ 24 → 120 \$ / 138 \$ 36 → 146 \$ / 176 \$ Illimité → 162 \$ / 195 \$ 12 → 62 \$ / 78 \$ 24 → 98 \$ / 122 \$ 36 → 122 \$ / 146 \$		Salle d'exercice	Relâche 18 mai, 24 juin et 1 ^{er} juillet. Step-body, slide, cardio salsa, cardio ballon, bootcamp, sculpt, rock'n roll, (horaire remis par le professeur). Journées portes ouvertes les 21, 23, 25 et 27 mars aux heures de cours.
AQUABIE / Hélène Couillard Francine Lebeau	Voir horaire des cours d'aérobic et d'aquaforme	N/A		→ 212 \$ / 244 \$		12 cours d'aquaforme et 12 cours d'aérobic (voir horaire de chaque cours).
AQUAFORME / Hélène Couillard Francine Lebeau	15-04 au 15-07 → MER → 10h30-11h30 16-04 au 02-07 → JEU → 10h45-11h45	N/A	12 → 148 \$ / 178 \$ 24 → 274 \$ / 315 \$		Mont Gabriel	Relâche 24 juin et 1 ^{er} juillet. Min. 6 personnes, max. 12.
DANSE AFRO-JAZZ / Lise Héroult	16-04 au 18-06 → JEU → 20h-21h30		10 → 102 \$ / 122 \$		Salle d'exercice	Rythme de la vie au travers de chorégraphies à saveur afro-américaine. Musique cubaine, latine et africaine feront vibrer vos émotions. Min. 5 personnes, max. 20.
BADMINTON LIBRE DE GROUPE	17-04 au 05-06 → VEN → 18h-19h30 → VEN → 19h30-21h	Familial	8 → 17 \$ / 26 \$		Gymnase É.-Pagé	2 à 4 joueurs par terrain. Trois terrains disponibles. Rotation des joueurs obligatoire.
BRIDGE / Jocelyne Bélanger	16-04 au 18-06 → JEU → 13h-15h30	Initiation 1	10 → 63 \$ / 79 \$		Salle de diffusion	Min. 10 personnes, max. 24.
BRIDGE DIRIGÉ / Jocelyne Bélanger	14-04 au 02-06 → MAR → 9h-12h	N/A	8 → 6 \$ / 6 \$		Grande salle	Payable la journée même. Aucune inscription requise. La séance du 5 mai aura lieu au chalet de parc.
CARDIO BOXE / Rémi Boucher	17-04 au 05-06 → VEN → 18h30-19h30	14 ans et +	8 → 68 \$ / 85 \$		Salle de jeux	Entraînement cardio-vasculaire et musculaire par intervalles avec ronde de boxe. Min. 8 personnes, max. 12.
DANSE EN LIGNE / Gisèle Archambault	20-04 au 15-06 → LUN → 13h30-15h 17-04 au 05-06 → VEN → 13h30-14h30 17-04 au 05-06 → VEN → 14h30-16h	Intermédiaire Débutant 1 Débutant 2	8 → 42 \$ / 63 \$ 8 → 28 \$ / 42 \$ 8 → 42 \$ / 63 \$		Salle d'exercice	Min. 10 personnes, max. 15.
DANSE FLAMENCO / Julie Garnier (Académie de Flamenco Guillermo)	20-04 au 15-06 → LUN → 19h-20h30	Débutant 2	8 → 58 \$ / 73 \$		Salle d'exercice	Relâche 18 mai. Cette danse, berceau de l'Espagne, représente tout le charme de ce peuple. Sevillane, flamenco et folklorique classique. Min. 8 personnes, max. 20.

L'ensemble des cours ont lieu au centre communautaire Chalet Pauline-Vanier à l'exception de quelques-uns. Veuillez consulter la programmation.



Programmation adulte

(16 ANS ET PLUS OU SELON LES SPÉCIFICATIONS)

ACTIVITÉ / PROFESSEUR OU RESPONSABLE	DATE (DÉBUT ET FIN) → JOUR → HEURES (DE - À)	CATÉGORIE OU ÂGE	NBRE DE SÉANCES / SESSION	COÛT RÉG./ NON-RÉG.	ENDROIT	REMARQUES
KARATÉ (familial) / Lorenzo D'Anna	14-04 au 30-06 → MAR → 18h-19h 14-04 au 30-06 → MAR → 19h-20h	14 ans et + Débutant 14 ans et + Avancé	12 → 79 \$ / 99 \$		Salle d'exercice	Prévoir l'achat du kimono. Des frais d'affiliation de 15 \$ sont payables pour toute nouvelle inscription. Information au 1 ^{er} cours.
MARCHE NORDIQUE DÉCOUVERTE / France Paquin	07-05 et 14-05 → JEU → 13h-14h30	N/A	2 → 56 \$ / 71 \$		Rencontre stationnement à l'arrière de l'église	Technique européenne de marche avec des bâtons. Une nouvelle dimension de la marche. Beau temps, mauvais temps. Habillage selon la température, chaussures de marche. Bâtons fournis. Randonnée urbaine. Min. 10 personnes, max. 15.
STRETCHING / Hélène Couillard Francine Lebeau	20-04 au 13-07 → LUN → 16h30-17h30 15-04 au 15-07 → MER → 16h30-17h30	N/A N/A	12 → 72 \$ / 90 \$ 24 → 120 \$ / 138 \$		Salle d'exercice	Relâche le 18 mai, 24 juin et 1 ^{er} juillet. Programme d'étirements variés (Tai-chi, yoga, pilates, ballon, élastique). Journées portes ouvertes les 23 et 25 mars, aux heures de cours.
TAM-TAM AFRICAÏN / Bernard Désormeau	14-04 au 16-06 → MAR → 19h-20h30	14 ans et +	8 → 96 \$ / 120 \$		Chalet de parc	Relâche 21 avril et 12 mai. Rythme africain et accessoires de percussion (cloche, chekeré, tambour basse, etc.). Matériel fourni. Min. 6 personnes, max. 12.
TAÏ-CHI CHUAN / Robert Lee	15-04 au 03-06 → MER → 19h30-21h	Intermédiaire	8 → 87 \$ / 108 \$		Salle d'exercice	Min. 8 personnes, max. 16.
TENNIS / Interclub des Laurentides	11-05 au 15-06 → LUN et MER → 19h-20h 12-05 au 11-06 → MAR et JEU → 19h-20h 16-05 au 14-06 → SAM et DIM → 11h-12h	Débutant Intermédiaire Débutant	10 → 88 \$ / 110 \$		Terrains asphaltés	Relâche 18 mai. Vous serez membre privilège tennis de l'Interclub pour la durée des cours. En cas de pluie, les cours auront lieu à l'Interclub des Laurentides. Max. 6 personnes par groupe
VIACTIVE / Mireille Dessureault Lucie Bourbeau	14-04 au 02-06 → MAR → 10h30-11h30 17-04 au 05-06 → VEN → 10h30-11h30 17-04 au 05-06 → MAR → 10h30-11h30 et VEN	50 ans et + 50 ans et + 50 ans et +	8 → 10 \$ / 15 \$ 8 → 10 \$ / 15 \$ 16 → 15 \$ / 20 \$		Salle d'exercice Salle de jeux	Exercices de mise en forme, étirements et relaxation. Min. 8 personnes, max. 16.
VITRIL / Catherine Allard	20-04 au 15-06 → LUN → 18h30-21h	N/A	8 → 112 \$ / 135 \$		Chalet de parc	Relâche le 18 mai. Prévoir l'achat de matériel (environ 100 \$). Min. 5 personnes, max. 6.
YOGA-HATHA / Lucie Garneau	16-04 au 18-06 → JEU → 19h-20h30	N/A	10 → 136 \$ / 163 \$		Salle de jeux	Science du corps et de l'esprit qui comprend une grande variété d'exercices et de techniques, le yoga-hatha apporte de nombreux bénéfices physiques et intellectuels. Min. 8 personnes, max. 15.

L'ensemble des cours ont lieu au centre communautaire Chalet Pauline-Vanier à l'exception de quelques-uns. Veuillez consulter la programmation.



Programmation enfant

ACTIVITÉ / PROFESSEUR OU RESPONSABLE	DATE (DÉBUT ET FIN) → JOUR → HEURES (DE - À)	CATÉGORIE OU ÂGE	NBRE DE SÉANCES / SESSION	COÛT RÉG. / NON-RÉG.	ENDROIT	REMARQUES
ATELIER DE COMÉDIE MUSICALE Théâtre de l'Arrière-cour	14-04 au 30-06 → MAR → 15 h 30 – 17 h 30	10-14 ans	12	→ 144 \$ / 173 \$	Salle d'exercice	Activité éducative et enrichissante pour découvrir les arts de la scène (chant, danse et théâtre). Bonne motivation requise. Min. 14 personnes, max. 20.
BADMINTON LIBRE DE GROUPE	17-04 au 05-06 → VEN → 18 h – 19 h 30 17-04 au 05-06 → VEN → 19 h 30 – 21 h	Familial	8	→ 17 \$ / 26 \$	Gymnase É.-Pagé	2 à 4 joueurs par terrain. Trois terrains disponibles. Rotation des joueurs obligatoire.
DANSE HIP HOP / Catherine Forget	20-04 au 15-06 → LUN → 17 h – 18 h 20-04 au 15-06 → LUN → 18 h – 19 h 20-04 au 15-06 → LUN → 19 h – 20 h 30	Débutant Intermédiaire Avancé	8 8 8	→ 28 \$ / 42 \$ → 28 \$ / 42 \$ → 42 \$ / 63 \$	Grande salle	Relâche le 18 mai. Min. 8 personnes, max. 16.
GYMNASTIQUE / Gareau Vertige	14-04 au 02-06 → MAR → 17 h 30 – 18 h 30 16-04 au 04-06 → JEU → 17 h 30 – 18 h 30 14-04 au 02-06 → MAR → 18 h 30 – 20 h 16-04 au 04-06 → JEU → 18 h 30 – 20 h	4–6 ans 4–6 ans 7–9 ans 10 ans et +	8 8 8 8	→ 52 \$ / 65 \$ → 52 \$ / 65 \$ → 79 \$ / 99 \$ → 79 \$ / 99 \$	Gymnase É.-Pagé	Max. 20 personnes par groupe le mardi. Max. 18 personnes par groupe le jeudi.
INITIATION AUX ARTS PLASTIQUES, L'ART DE TRANSFORMER LA MATIÈRE / Céline Desjardins	14-04 au 02-06 → MAR → 15 h 30 – 17 h	8–12 ans	8	→ 73 \$ / 91 \$	Salle de diffusion	Matériel inclus. Récupération de matières et fabrication artisanale axée sur des thématiques. Sculptures et projets écologiques, dans le but de donner une 2 ^{ème} vie à certains matériaux (tissu, carton, papier, etc.). Exposition des œuvres à la fin de la session. Les enfants conserveront leurs créations. Min. 6 personnes, max. 12.
JUDO / Luc Boisvert	14-04 au 16-06 → MAR → 17 h 45 – 18 h 30 14-04 au 16-06 → MAR → 18 h 30 – 19 h 30 14-04 au 16-06 → MAR → 19 h 30 – 20 h 45	5-6 ans (init.) 7–9 ans 10–16 ans	10 10 10	→ 32 \$ / 48 \$ → 43 \$ / 64 \$ → 53 \$ / 66 \$	Salle de jeux	Prévoir l'achat du judogi auprès du professeur (prix selon la grandeur). Des frais d'affiliation et de passeport sont payables pour toute nouvelle inscription. Entraînement de l'équipe de compétition débutant le samedi 18 avril de 10 h 30 à 12 h (judokas sélectionnés).
KARATÉ (familial) / Lorenzo D'Anna	14-04 au 30-06 → MAR → 18 h – 19 h 14-04 au 30-06 → MAR → 19 h – 20 h	6–13 ans déb. 6–13 ans av.	12	→ 58 \$ / 73 \$	Salle d'exercice	Prévoir l'achat du kimono. Des frais d'affiliation de 15 \$ sont payables pour toute nouvelle inscription. Information au 1 ^{er} cours.
PEINTURE ACRYLIQUE / Céline Desjardins	17-04 au 05-06 → VEN → 15 h 30 – 17 h	8-12 ans	8	→ 73 \$ / 91 \$	Salle de jeux	Matériel inclus. Apportez une vieille chemise. Expérience de médium mixte et acrylique. Exploration de la couleur. Min. 6 personnes, max. 15.

L'ensemble des cours ont lieu au centre communautaire Chalet Pauline-Vanier à l'exception de quelques-uns. Veuillez consulter la programmation.

Bibliothèque municipale

Pour la bibliothèque municipale, veuillez composer le 450 227-2669, poste 425.
Courriel : bibliotheque@ville.saint-sauveur.qc.ca



HEURE DU CONTE

Lecture et animation d'un conte pour les enfants de 3 à 6 ans à 9 h 15 ou 10 h 30 à la bibliothèque aux dates suivantes : 30 mars, 27 avril et 25 mai 2009.
Réservation obligatoire : 450 227-2669, poste 425.

DONS DE LIVRES À LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque reçoit avec plaisir des dons de livres, romans ou documentaires, français ou anglais, pour adultes ou pour enfants. **La date de parution ne doit cependant pas excéder 10 ans. (Nous vous invitons à téléphoner à la bibliothèque avant de vous présenter afin de vérifier si nous acceptons vos livres).**

UNE NAISSANCE, UN LIVRE

Pour susciter l'éveil à la lecture et le goût des livres de votre enfant de moins d'un an, inscrivez-le à la bibliothèque et votre bébé recevra gratuitement un ensemble-cadeau comprenant un livre, des choix de lecture et le *Magazine Enfants Québec* pour papa et maman.

CERCLE DE LECTURE

Rencontre et discussion amicale entre adultes sur vos plus récentes lectures les vendredis à 13 h à la bibliothèque aux dates suivantes : **27 mars, 24 avril et 29 mai 2009.**

HEURES D'OUVERTURE

DIMANCHE 10 h à 14 h
LUNDI Fermé
MARDI 10 h 30 à 17 h 30
MERCREDI 15 h à 20 h 30
JEUDI 10 h 30 à 17 h 30
VENDREDI 15 h à 20 h 30
SAMEDI 10 h à 14 h

ABONNEMENT

Résident Gratuit
Non-résident
13 ans et moins 125 \$
Non-résident – Adulte 150 \$

JOURNÉE MONDIALE DU LIVRE – 23 AVRIL 2009

AMNISTIE – Du 19 au 25 avril, pour souligner la journée mondiale du livre, une amnistie générale pour les frais de retards de livres et soldes dus sera accordée à tous les abonnés qui se présenteront à la bibliothèque.

INTERNET – Tous les membres du C.A.C.I. pourront naviguer gratuitement sur Internet du 19 au 25 avril 2009 aux heures d'ouverture de la bibliothèque.

VENTE DE LIVRES – Une vente de livres usagés et anciens aura lieu aux heures d'ouverture de la bibliothèque du 17 au 26 avril 2009.

Centre d'accès communautaire informatique Saint-Sauveur

Devenez membre et joignez-vous au Centre d'accès communautaire informatique Saint-Sauveur (C.A.C.I.). Vous pourrez profiter des services offerts : conférences, cours, réductions tarifaires pour l'utilisation des ordinateurs, etc.

CONFÉRENCES → Rencontres, discussions, échanges libres et conseils pratiques entre membres sur différents sujets. Rendez-vous au Chalet Pauline-Vanier à 10 h aux dates suivantes : 7 avril, 5 mai et 2 juin. Entrée libre. Pour connaître le contenu des ateliers, consultez le site Internet du C.A.C.I.

SPÉCIAL ÉTUDIANT → J'effectue mes recherches à l'aide de l'ordinateur et si j'ai besoin d'aide, les préposé(e)s peuvent me conseiller tous les samedis entre 10 h et 14 h. Il n'est pas nécessaire d'être membre pour cette activité. **COÛT : 1 \$ / heure**

COURS OFFERTS AUX MEMBRES → Inscription à la bibliothèque de Saint-Sauveur durant les heures d'ouverture dès la réception du *Sauverois*. Pour plus d'information, téléphonez au 450 227-2669, poste 425.

COURS	PROFESSEUR	HORAIRE	DURÉE	CONGÉ	NBRE COURS/SESSION	COÛT
Windows XP / 65 ans et +	Marie-Josée Choquette	MER → 10 h – 12 h	15-04 au 13-05	n/a	5	105 \$
Transfert et gestion de photos	Marie-Josée Choquette	MER → 12 h – 14 h	15-04 et 22-04	n/a	2	42 \$
Internet / niveau 1	Alain Bouly	JEU → 19 h – 21 h	16-04 au 14-05	n/a	5	105 \$
Internet / niveau 1	à déterminer	VEN → 9 h – 11 h	17-04 au 15-05	n/a	5	105 \$
Internet / 65 ans et +	Marie-Josée Choquette	MER → 10 h – 12 h	20-05 au 17-06	n/a	5	105 \$
Transfert et gestion de photos	Marie-Josée Choquette	MER → 12 h – 14 h	20-05 et 27-05	n/a	2	42 \$
Windows XP	à déterminer	VEN → 11 h 15 – 13 h 15	29-05 au 26-06	n/a	5	105 \$

INFORMATION

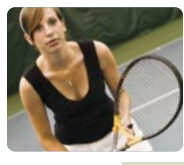
450 227-2669, poste 425
www.caci.saint-sauveur.qc.ca

COÛT ANNUEL

Résident : 5 \$
Non-résident : 25 \$

LOCATION D'ORDINATEUR

Membre : 1 \$ / heure
Non-membre : 3 \$ / heure



Autres activités

Tennis

ABONNEMENT AUX TERRAINS DE TENNIS MEMBRE DE TENNIS QUÉBEC

Procurez-vous votre abonnement au tennis municipal dès réception du Sauverois.

UNE PHOTO EST REQUISE pour procéder à votre abonnement.

MEMBRE RÉGULIER (tous les terrains)

Catégorie	Résident	Non-résident
Étudiant	72 \$	107 \$
60 ans et plus	72 \$	107 \$
Adulte	110 \$	165 \$
Famille (-18 ans)	225 \$	335 \$
Compagnie	250 \$	-

MEMBRE RÉGULIER (terrains asphaltés)

Catégorie	Résident	Non-résident
Étudiant	50 \$	70 \$
60 ans et plus	50 \$	70 \$
Adulte	60 \$	80 \$
Famille (-18 ans)	125 \$	165 \$

Ouverture des terrains le samedi 16 mai 2009.



CLUB JUNIOR DE TENNIS

Entraînement et joutes pour les jeunes né(e)s entre 1992 et 2001

Entraînement à Saint-Sauveur 8 heures par semaine réparties sur 4 jours, soit le matin ou l'après-midi, pour chacune des catégories suivantes : débutant, intermédiaire, avancé, compétition. Compétitions à Saint-Sauveur et dans d'autres municipalités une fois par semaine pour la catégorie compétition.

→ Programmation complète dans *Le Sauverois* édition été 2009.



Camps de jour

- **CAMP SOLEIL** (5-12 ans)
- **CLUB DES AVENTURIERS** (12-15 ans)
- **CAMP ARTISTIQUE** (8-12 ans)

Programmation complète dans *Le Sauverois* édition été 2009.
Période d'inscriptions les 13, 14 et 15 mai prochain.

Offres d'emploi

ÉTUDIANTS POUR LES CAMPS DE JOUR

Le Service de la vie communautaire de la Ville de Saint-Sauveur est à la recherche de candidats dynamiques et motivés souhaitant travailler pour l'un de nos camps de jour ou de nos services saisonniers.

VOICI LES POSTES DISPONIBLES :

- Animateur au Camp Soleil
- Animateur garderie
- Animateur au Club des Aventuriers
- Intervenant
- Accompagnateur
- Spécialiste au camp artistique
- Moniteur de tennis
- Chef d'équipe du tennis
- Préposé au tennis

Si vous êtes intéressé, vous avez jusqu'au **20 mars 2009** pour nous envoyer votre curriculum vitae aux coordonnées suivantes :

→ Marilyne Lortie
Fax : 450 227-3362
mlortie@ville.saint-sauveur.qc.ca

PROGRAMME D'ASPIRANT ANIMATEUR (14-15 ans)

- Tu es résident de Saint-Sauveur ?
- Tu désires avoir une formation sur le terrain pour devenir un futur animateur ?
- Tu es dynamique, tu désires relever un nouveau défi et tu adores les enfants et le travail d'équipe ?

Ce programme est gratuit et est de 20 heures par semaine. Si ta candidature est retenue, tu pourrais être éligible à une bourse.

Viens t'inscrire au Chalet Pauline-Vanier le plus rapidement possible, car les places sont limitées. Pour de plus amples renseignements, communique avec le Service de la vie communautaire au 450 227-2669, poste 420.



Fête de l'été – 30 mai au 7 juin

L'été VERT... Saint-Sauveur, en sera à sa troisième édition. Vous pourrez, entre le 30 mai et le 7 juin, profiter d'une programmation complète et variée. Ouverture officielle, activités familiales, spectacles musicaux, vente de garage et journées thématiques portant sur l'environnement vous seront offerts tout au long de cet événement qui donnera le coup d'envoi à la saison estivale 2009.

→ **Surveillez la sortie du dépliant promotionnel afin d'obtenir la programmation complète.**

EXPOSITION CULTURELLE : « L'histoire du Québec racontée par ses animaux »

(Animaux naturalisés, sculpteurs, peinture, marionnettiste)

9 et 10 mai de 10 h à 17 h au Chalet Pauline-Vanier

→ **Séance de marionnettes (9 mai à 11 h 30)**

Soirées dansantes pour adultes

(Danse sociale de couple et en ligne)

Les amateurs de danse sont invités, entre amis ou en couple, à se joindre à Gisèle Archambault, professeure, afin de passer une soirée où le rythme sera à l'honneur.

Vous êtes attendus le 21 mars et le 30 mai, de 19 h à 23 h, au Chalet Pauline-Vanier, 33 avenue de l'Église à Saint-Sauveur.

Un petit goûter sera également servi.

→ **COÛT** : 10 \$ par personne.



Parc John-H.-Molson

Ouverture des jeux d'eau du 30 mai au 7 septembre 2009 (selon la température).

→ 10 h à 20 h

Bienvenue à tous !



LA CROIX-ROUGE EN MODE RECRUTEMENT

Vous souhaitez jouer un rôle essentiel au sein de votre communauté ?

Vous voulez acquérir ou mettre en pratique vos compétences en intervention d'urgence ?

Devenez intervenant volontaire de la Croix-Rouge auprès des sinistrés.

Une formation est offerte et une accréditation vous sera accordée.

INFORMATIONS

→ benevolat@croixrouge.ca
→ 1 877 356-3226



Croix-Rouge canadienne
Division du Québec

Organismes sans but lucratif

ASSOCIATION DES ARTISTES PEINTRES DE SAINT-SAUVEUR

Serge Léveillé 450 224-7095
Renée Jean 450 227-5623
(responsable des ateliers du jeudi)
www.st-sauv-art.com

ASSOCIATION DES AUTEURS DES LAURENTIDES

Pauline Vincent 450 227-0179

BALLON VOLANT (Ligue mixte adulte)

Jean Lalonde 450 744-3131

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DES PAYS-D'EN-HAUT

450 227-0074
info@cjepdh.ca
www.cjepdh.ca

CENTRE D'ACCÈS COMMUNAUTAIRE INFORMATIQUE

Edmond Paradis, président
450 227-2669, poste 425
caci.saint-sauveur@cgcable.ca

CERCLE DE FERMILIÈRES SAINT-SAUVEUR

Annie Leduc, présidente
450 227-2669, poste 428

CHORALE DES JEUNES DE SAINT-SAUVEUR

Soeur Élisabeth Gravel 450 227-2100
Desneiges Simard 450 227-5911

CHORALE MUSIKUS VIVACE!

Sylvie Prévost 450 432-8184

CHORALE SAINT-SAUVEUR (Chorale liturgique)

Alain Thibodeau 450 229-2600
Benoît Nicoletti 450 602-3992

CLUB DE BRIDGE DES MONTS

Jeannine Leroux 450 226-7215

CLUB DE BRIDGE DE LA VALLÉE DE SAINT-SAUVEUR (Affilié à l'A.C.B.L.)

Raymond Richelieu, président 450 569-4717

CLUB DE MARCHÉ SAINT-SAUVEUR

450 227-8551
www.clubdemarche.saint-sauveur.qc.ca

CLUB DE SOCCER FC BORÉAL

450 227-2669, poste 432

CLUB LA TOISON D'OR (3^e âge)

Lise Gosselin, présidente
450 227-4006

CLUB OPTIMISTE VALLÉE DE SAINT-SAUVEUR

Jean-François Tremblay, président
450 227-0431
covss@live.ca

ENTRAIDE BÉNÉVOLE DES PAYS-D'EN-HAUT

Pierre Bertrand, directeur 450 227-5626

ESPACE LAURENTIDES (Organisme en prévention de la violence faite aux enfants)

450 229-6650
www.roeq.qc.ca

FESTIVAL DES ARTS

Jacques Délisle 450 227-0427

FONDATION DES ARTS DES LAURENTIDES

Nathalie Nadeau 450 228-1919

GARDE-MANGER DES PAYS-D'EN-HAUT

Catherine Larue 450 227-3757

JARDIN DES GOURMETS (Jardin communautaire)

Information et réservation
Yvon Corbeil 450 227-2195

MAISON DE LA FAMILLE DES PAYS-D'EN-HAUT

Caroline Bosco 450 229-3354

MAISON DES JEUNES DE SAINT-SAUVEUR

Carole Asselin 450 227-4129



MUSÉE DU SKI DES LAURENTIDES

Robert Shelso, président
450 227-2297

ORCHESTRE SYMPHONIQUE COMMUNAUTAIRE DES PAYS-D'EN-HAUT

Élaine Davidson 450 226-6102
Claudine Lavallée 450 224-9241

OUVROIR DE SAINT-SAUVEUR (Comptoir vestimentaire)

Irène Thérout 450 227-1445
382, rue Principale

P'TITE PASTO (Activité pastorale, parent-enfant)

Gabrielle Dumas 450 227-2423
g.dumas@cgcable.ca

SCRABBLE (Social)

Les lundis à 13 h 30,
à la bibliothèque municipale
Jocelyne Gauthier 450 227-4266

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DES PAYS-D'EN-HAUT

Pierre Gravel, président
450 227-2669, poste 427
www.shgph.morinheightshistory.org
shgph@morinheightshistory.org

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE TOURNENVERT

Micheline Richer 450 226-1252
www.tournenvert.fsheq.net

SOUPE POPULAIRE DE LA VALLÉE DE SAINT-SAUVEUR

Bertrand Lafontaine 450 227-2423
soupepop@cgcable.ca